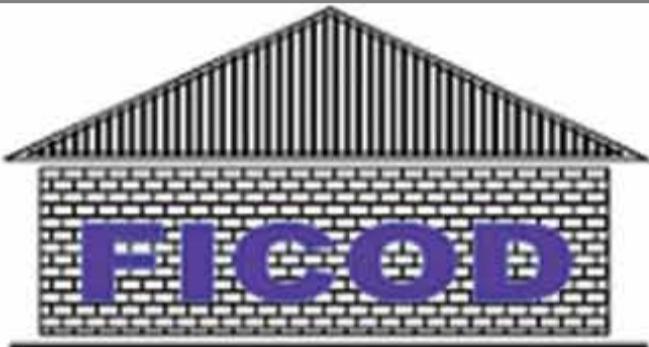


Les Échos de l'Est

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement

• Tél. 24 77 77 18 // 75 61 07 07 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !



Fonds d'investissement
pour les Collectivités Décentralisées
04 BP 8040 Ouagadougou 04 - Burkina Faso -
Tél. 25 38 14 67/68 Fax: 25 38 86 09
Email: ficod@fasonet.bf



Exécution des ouvrages en toute discréption, difficultés pour engager de nouveaux investissements dans certaines communes... Malgré l'adversité, le FICOD reste présent aux côtés des collectivités de la région de l'Est. la crise sécuritaire peut contraindre à nombre de comportements mais, plier n'est pas rompre. Tel le roseau, le FICOD ne rompt pas et sa résilience est estimée depuis 2013, à 4 065 172 340 de F.CFA injectés dans les communes de la région de l'Est.

Lire dossier pages 5-12



FICOD-Est

**Une présence inconditionnelle
et régulière pour les CT**



Centre pour la Qualité du Droit et la Justice



Activités de la DCR/Est

Activités d'appui-conseil aux entreprises, actions de responsabilité sociétale, conférences, ateliers d'information et de sensibilisation. A l'endroit des opérateurs économiques de la région de l'Est, la DCR/Est organise régulièrement des cadres d'échanges pour informer les acteurs économiques sur des sujets d'intérêts économiques. Page 14

Mise en réseau des services greffe des juridictions et des Maisons d'arrêt et de correction

Le besoin de faciliter la circulation, en temps réel des informations de la chaîne pénale, a conduit, à la conception d'un logiciel de mise en réseau des services greffe des juridictions et des Maisons d'arrêt et de correction. Dans un premier temps, l'application servira pour les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma. Trois villes où, depuis le 1er janvier 2021, le Centre

pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ) met en œuvre, en consortium avec la Fondation Terre des hommes-Aide à l'enfance (TDH) et Prisonniers Sans Frontière (PRSF), le «Projet de promotion des droits humains et d'amélioration des conditions carcérales (PRODHACC)».

Lire pages 2-4



Le PCA du CQDJ, Sidwaya Sosthène Ouédraogo et le Procureur général, près la Cour d'appel de Fada N'Gourma, Rasmané Bikienga (à droite) célébrant le succès du projet.

Les 48H de l'Association Sportive de la Justice de Fada

Une première édition pleine de promesses de cohésion et renforcement de la fraternité professionnelle pour les acteurs métier de la justice et du service pénitentiaire de Fada N'Gourma. Lire page 13



Le Procureur général Rasmané Bikienga (à gauche) et le Procureur du Faso Judicaël Kadeba, en célébration

Mise en réseau des services greffe des juridictions et des Maisons d'arrêt et de correction

Le besoin de faciliter la circulation, en temps réel des informations de la chaîne pénale, a conduit, à la conception d'un logiciel de mise en réseau des services greffe des juridictions et des Maisons d'arrêt et de correction. Dans un premier temps, l'application servira pour les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma. Trois villes

où, depuis le 1er janvier 2021, le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ) met en œuvre, en consortium avec la Fondation Terre des hommes-Aide à l'enfance (TDH) et Prisonniers Sans Frontière (PRSF), le «*Projet de promotion des droits humains et d'amélioration des conditions carcérales (PRODHACC)*».



Projet PRODHACC : Promotion des Droits Humains et d'Amélioration des Conditions Carcérales (PRODHACC)

Agir sur les délais de traitement des dossiers

Comment contribuer à l'amélioration des conditions carcérales et, notamment, la réduction des délais de traitement des dossiers des détenus ? Ce souci du CQDJ a débouché sur la mise à disposition de ses partenaires, acteurs judiciaires et pénitentiaires, un levier efficace sur lequel agir pour un meilleur respect des droits des personnes détenues.

Au quotidien engagé pour l'amélioration des conditions carcérales, le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ) s'adjoint une ressource opérationnelle avec le concours de la digitalisation pour une mise en réseau des services greffe des juridictions et des maisons d'arrêt et de correction.



Sidwaya Sosthène Ouédraogo

Agir sur les délais de traitement des dossiers.

Convenir que les acteurs judiciaires et pénitentiaires doivent communiquer en permanence pour un traitement diligent des dossiers des détenus.

Reconnaitre que le traitement physique ou manuel des dossiers des détenus prend énormément de temps; cause parfois des détentions anormalement longues et ne facilite donc pas le respect des droits humains par les

differents acteurs. «Nous nous sommes donc dit», confie Sidwaya Sosthène Ouédraogo, président du conseil d'administration du CQDJ, «qu'il fallait aller vers un outil qui puisse mettre en réseau les juridictions et les maisons d'arrêt pour un traitement diligent des dossiers des personnes placées sous main de justice».

Un comité de réflexion est de suite mis en place, avec l'essentiel des acteurs intéressés par la question.

Assidus à toutes les rencontres, ceux-ci vont travailler «avec une très forte implication et participation», indique le PCA Sidwaya Sosthène Ouédraogo, pour jeter les bases de la conception d'un outil informatique dont le déploiement s'est fait à la rencontre de Fada N'Gourma, les 14 et 15 décembre 2022, avec le soutien de la

direction des systèmes informatiques du ministère de la justice et la division de l'informatique et de la transmission de l'administration pénitentiaire.

Le PCA se réjouit donc du «super bon accueil» réservé à cet outil ; les acteurs étant unanimes à reconnaître que «c'est un outil qui va, non seulement faciliter leur travail, le rendre plus simple et rapide, mais également leur permettre de mettre en œuvre les diligences qu'ils initiaient dans le cadre du traitement des dossiers des personnes placées sous main de justice».

Avec cette avancée vers la mise à disposition et en service de cet outil, le CQDJ contribue au renforcement de l'effectivité du respect des droits humains en milieu pénitentiaire.

Ce souci du CQDJ, de promotion des droits humains dans les prisons, va militer au développement de cet outil avec l'accompagnement de l'Union européenne et en partenariat avec deux autres ONGs, la Fondation Terre des hommes-Aide à l'enfance (TDH) et Prisonniers Sans Frontière (PRSF).



Vue partielle des participants

Les Échos de l'Est
Mensuel d'informations locales,
d'Intégration et de Développement

Téléphone : +226 24 77 77 18
• 70 33 24 16 • 76 42 65 10 • 75 61 07 07
Fada N'Gourma • Burkina Faso
mboluvi@gmail.com / mboluvi@yahoo.fr
lesechosdelest.000webhostapp.com

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF
N°ISSN : 0796-8868

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Guy-Michel Bolouvi
Conception graphique et Mise en page
Les Échos de l'Est
Impression

Le Projet de promotion des droits humains et d'amélioration des conditions carcérales

Promotion des droits humains et amélioration des conditions carcérales dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma (PRODHACC). Le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice, travaille sur ce projet depuis le 1er janvier 2021, en consortium avec la Fondation Terre des hommes-Aide à l'enfance (TDH) et Prisonniers Sans Frontière (PRSF).

Il est alors question d'innover en matière d'amélioration des conditions carcérales des détenus et, notamment, favoriser leur réinsertion et promouvoir le respect des droits humains des prisonniers en conformité avec les standards internationaux.

Un chantier de toujours du CQDJ, investi dans le monitoring du respect des droits fondamentaux dans les lieux de détention au Burkina Faso, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs des services pénitentiaires et judiciaires. La préoccupation

constante du CQDJ est de chercher et trouver un mécanisme de suivi diligent des dossiers des détenus. Une des fenêtres exploitables est alors la



Projet de Promotion des Droits Humains et d'Amélioration des Conditions Carcérales dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma

Objectif général

Promouvoir les droits humains des prisonniers au travers de l'amélioration des conditions carcérales au Burkina Faso

Les résultats du projet

R1 : Assistance juridique et judiciaire aux détenus est renforcée

R2 : Promotion du respect des droits humains qui permet une amélioration des conditions carcérales

R3 : Actions du projet permettent une réinsertion sociale durable des ex-détenus qui favorise la prévention de la récidive.

mise en réseau des données produites par les acteurs des services judiciaires et pénitentiaires, en l'occurrence les cabinets d'instruction,

les parquets, avec les services greffe des maisons d'arrêt et de correction, à travers la mise en place d'un logiciel de suivi des dossiers. Cette opération impliquant : le monitoring de la situation carcérale du détenu, le respect des délais dans la procédure judiciaire, la surveillance de la détention, y compris les détentions arbitraires. En la matière, la juridiction de Fada N'Gourma offre assez de repères pour une expérimentation, en s'appuyant sur un logiciel déployé dans la zone de Fada entre 2016 et 2019, par le consortium Diakonia, AFJB, MBDHP, SOS-Pénitencier. Ce consortium y avait développé le logiciel Système Informatisé de Gestion des Établissements Pénitentiaires (SIGEP) pour mettre en place un répertoire électronique de suivi des cas de Dé-

tention Provisoire Illégale (DPI) dans les maisons d'arrêt de Tenkodogo, Kaya et Bogandé d'une part et, d'autre part, de fournir des statistiques à la DGAP.

Sur la base de ce référentiel, le projet PRODHACC organise en mai et novembre 2022, un atelier d'échanges et d'appréciation avec les acteurs de la chaîne pénale, sur la mise en réseau des cabinets d'instruction, parquets et les services greffe des maisons d'arrêt et de correction. Une fois les recommandations des acteurs métier en main, le projet peut se donner du contenu en s'attachant les services d'un cabinet d'informatique pour leurs traductions en langage informatique. Ne restait qu'une réunion des acteurs métier pour juger de l'opérationnalité du logiciel.

La rencontre de Fada des 14 et 15/12/2022

Les 14 et 15 décembre 2022, les acteurs métier, professionnels des services judiciaires et pénitentiaires de Fada N'Gourma sont donc réunis au centre Mariam Juali, pour un exercice pratique sur l'utilisation du logiciel de gestion diligente des dossiers des personnes placées sous main de justice.

Il est question, durant ces 48 heures, de :

- présenter les développements complémentaires permettant de favoriser la mise en réseau des cabinets d'instruction, parquets avec les services greffe des maisons d'arrêt et de correction ;
- s'exercer à la manipulation du logiciel de mise en réseau des services judiciaires et pénitentiaires ;
- recueillir les observations et contributions pour l'amélioration du dispositif de mise en réseau.



Appréciation des professionnels des secteurs judiciaires et pénitentiaires

Rasmané Bikenga, procureur général, près la Cour d'appel de Fada N'Gourma

Nous saluons cette initiative qui met à notre disposition un produit qui contribuera énormément à faciliter le travail quotidien des différents acteurs. Certes, il y aura des difficultés mais, avec l'accompagnement des différents acteurs engagés avec le CQDJ, nous osons croire que ce produit sera vite finalisé et exploité pour le bonheur du justiciable. Il va contribuer énormément à réduire le délai de traitement des dossiers, faciliter la délivrance de certains actes et, éga-

lement, établir des connexions entre les différents acteurs de la chaîne pénale. Ce projet va porter sur les fonts baptismaux, la digitalisation de la chaîne pénale et, cet atelier de Fada est une étape importante pour son développement.



Judicaël Kadéba, procureur du Faso, près le Tribunal de grande instance (TGI) de Fada N'Gourma



Cet outil nous est très utile en ce qu'il va nous faciliter le travail, notamment d'enregistrement de toutes les informations concernant les détenus à notre niveau et, nous permettre de régénérer très rapidement les statistiques. Il est vrai cependant que pour la mise en œuvre, il va nous nécessiter des ordinateurs et un accès à une connexion de qualité pour que la Maison d'arrêt, la Cour d'appel et le TGI puissent évoluer en réseau pour le partage d'informations.

Bruno Belemkoabga, représentant le directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Fada (MACF)

Ce logiciel est le bienvenu pour tous les acteurs de la chaîne pénale, dans l'exécution de leurs tâches. La réalité, en effet, est que pour prendre certaines décisions, il nous faut faire des acrobaties. Pour une simple permission ou une mise en placement, il nous faut souvent appeler x ou y, pour avoir certaines informations, avant de pouvoir prendre la décision qui sied. Maintenant, avec ce logiciel, il suffit d'un bon ordinateur et une bonne connexion et on a, tout de suite à disposition, les informations utiles à la prise de décision. Il reste donc aux autorités d'améliorer les capacités des maisons d'arrêt, en matériels informatiques et de télécommunication : de bons ordinateurs et un bon débit Internet.



Abdoul Rahman Amédé Fama, directeur du système d'information du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Il est venu, comme il dit, «accompagner le CQDJ qui a mis en place un logiciel pour mettre en réseau les acteurs pénitentiaires et les acteurs judiciaires. Étant donné que cela concerne l'informatique, et l'informatique étant piloté depuis le ministère, à travers la direction des systèmes d'information».

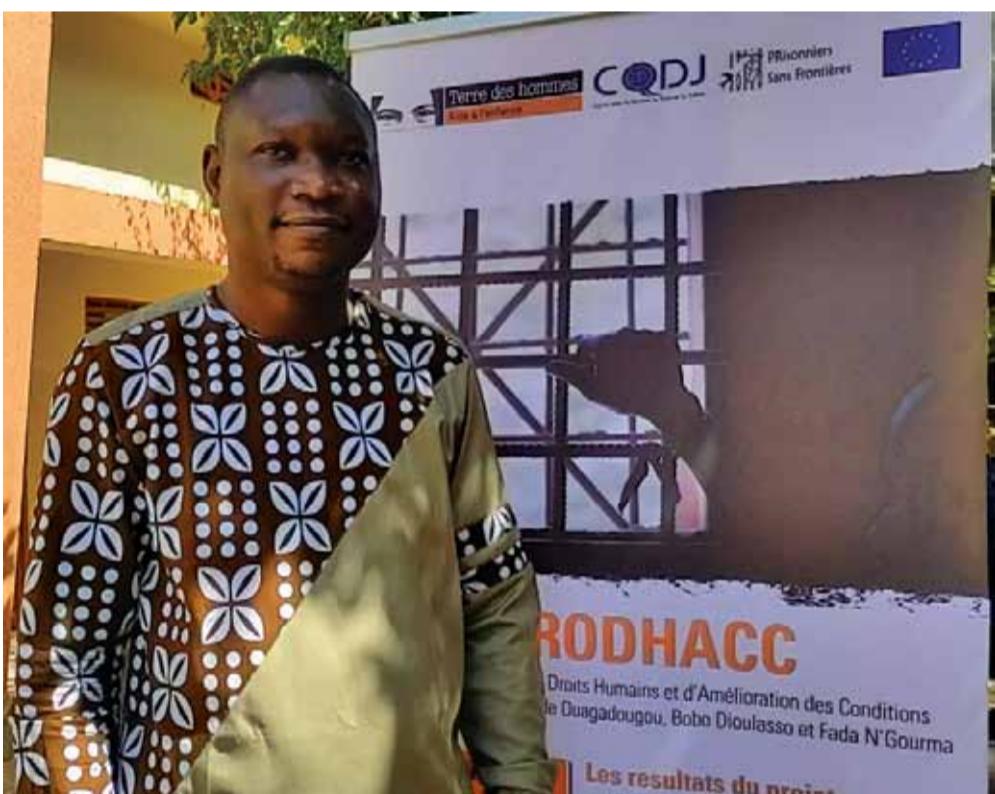
Abdoul Rahman Amédé Fama confie : «ce projet renforce la facilitation et la fiabilité du service public de la justice et également l'accès à la justice des personnes détenues. Il répond au besoin du ministère de produire des outils pour faciliter le travail des acteurs».

Très réceptif à la réalisation de ce projet, le ministère de tutelle a donc joué sa partition.



Maître Abdoul Aziz Ouédraogo, greffier à la Cour d'appel de Fada N'Gourma

Ce logiciel arrive à point pour nous. Il présente beaucoup d'avantages pour nous aider à mieux et vite faire ce que nous faisons au quotidien. Avec tous les ateliers organisés pour le développement de ce logiciel, nous avons été assez outillés pour son utilisation et, nous l'avons trouvé très opérationnel. Au plan matériel, pour la mise en réseau, nous avons évoqué les lacunes en la matière pour le cas de Fada et, autant notre ministère de tutelle que les partenaires engagés dans ce projet, nous ont promis leur accompagnement pour la mise en œuvre du logiciel.



Ainsi que l'indique le directeur des systèmes d'information, «la mise en place d'un logiciel répond à plusieurs étapes et, notamment à celle de la conception et, surtout, celle de l'exploitation par le déploiement et l'accès du système par les acteurs métier». C'est donc au niveau de l'exploitation du logiciel que le ministère va s'investir, en mettant à disposition une salle serveur pour l'hébergement de l'application afin de la rendre accessible à travers le réseau administratif. Le ministère va également contribuer au niveau de l'accueil du logiciel, à travers la mobilisation de ses agents : «le logiciel a été conçu avec l'implication de tous les acteurs métier concernés». L'application présentée à la rencontre des 14 et 15 décembre à Fada est donc «le fruit de la participation de l'ensemble des acteurs» et, souligne le directeur des systèmes d'information

du ministère de la justice, «il n'y a pas de raison qu'il y ait une réticence ou un blocage dans son acceptation par les acteurs». Avec ce logiciel, le CQDJ apporte sa contribution à la marche du ministère de la justice vers la digitalisation de ses services. La perspective immédiate dans ce domaine étant attendue pour le service des casiers judiciaires.

Ce logiciel participe au rapprochement de la justice avec le justiciable, soutient encore Abdoul Rahman Amédé Fama : «à partir du moment où c'est un outil qui a pour ambition de faciliter les relations entre les acteurs pénitentiaires et judiciaires ; ce pan de logiciel concernant particulièrement les personnes sous main de justice, il est salutaire du fait de sa capacité à rendre l'accès à l'information plus facile, fiable et disponible en temps réel».





Fonds d'investissement
pour les Collectivités Décentralisées
04 BP 8040 Ouagadougou 04 - Burkina Faso -
Tél. 25 38 14 67/68 Fax: 25 38 86 09
Email: ficod@fasonet.bf



Une présence inconditionnelle et régulière pour les CT



La session a connu la présence des 8 membres statutaires, ainsi que des représentants des STD, des PTF intervenant dans la région de l'Est et l'équipe de l'Unité de Gestion du FICOD

Les travaux de la 9ème session du Comité d'octroi de la région de l'Est, présidés par Abdouraman Bello, représentant la directrice générale de ECOBANK Burkina, se sont tenus le lundi 19 décembre 2022, dans la salle de réunion de l'antenne du FICOD à Fada N'Gourma.

Le Comité d'octroi régional est l'instance mise en place dans chacune des régions d'intervention du projet (Est, Centre-est, Sud-Ouest), avec pour attributions, entre autres, l'examen et la sélection des projets particuliers, d'un montant de financement supérieur à dix millions F.CFA, présentés par les communes. Cette session a connu la présence effective des huit (8) membres statutaires, ainsi que de membres observateurs que sont les représentants des services techniques et des partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans la région de l'Est et l'équipe de l'Unité de Gestion du FICOD.

La session a délibéré sur les points suivants :



Moumouni Lankoandé

- 1•amendements et adoption du compte rendu de la dernière session du Comité d'octroi ;
- 2•amendement du règlement intérieur

devant régir le fonctionnement du Comité d'octroi ;
3•validation de l'état de mise en œuvre des projets adoptés lors des sessions précédentes ;
4•examen et approbation des nouveaux dossiers de demande de financement présentés par les communes.



Abdouraman Bello

Il ressort de la présentation faite par Moumouni Lankoandé, chef de l'antenne régionale du FICOD, que dans le cadre du Fonds de Développement Communal (FDC), le Comité d'octroi de la région de l'Est a tenu, depuis 2013, huit (8) sessions dont trois (3) au titre de la phase I; trois (3) au titre du FDC II et, deux (2) pour le compte du FDC III.

Ces huit (8) sessions ont permis d'examiner et d'approuver au total soixante-seize (76) projets d'infrastruc-

tures diverses au profit des vingt-sept (27) communes de la région et de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de l'Est, pour un coût global de 3 930 648 366 FCFA dont 3 738 670 532 FCFA de subvention du FICOD et, 191 977 834 FCFA de contribution financière des communes bénéficiaires. (Voir tableau des projets approuvés au titre de FDC I, FDC II et FDC III).

Les projets approuvés au titre de FDC I, FDC II et FDC III

<i>Nature des projets</i>		<i>Nombre de projets</i>	<i>Coût total en FCFA</i>
1	Infrastructures scolaires de l'enseignement primaire (complexes scolaires du primaire et extension)	24	1 151 244 450
2	Infrastructures scolaires de l'enseignement secondaire (CEG et extension)	31	1 665 355 907
3	Infrastructures sanitaires (CSPS et réhabilitation/Normalisation)	8	639 676 364
4	Aménagement de bas fond et jardin maraîcher	7	215 306 262
5	Infrastructures d'eau potable (AEPS)	3	111 484 409
6	Infrastructures marchandes	3	147 580 974
TOTAL		76	3 930 648 366



Vue du praesidium de la session

Tout faire pour que la région ne perde ses investissements



Minute de silence en mémoire des victimes de l'insécurité.

**Abdoulaye Zongo,
coordonnateur national du FICOD**

Qu'est-ce que le comité d'octroi ?

Il faut tout d'abord savoir que le FICOD est un instrument qui accompagne la décentralisation, sous la tutelle du ministère burkinabé en charge de la décentralisation, avec l'appui technique et financier de la coopération allemande au développement, à travers la KFW (lire encadré : *Et si on parlait de la KFW*). Dans les organes de décisions du FICOD, il est prévu un comité d'octroi, en plus du comité de revue. Ce comité d'octroi est mis en place dans les trois (3) régions d'intervention du FICOD (les régions de l'Est, du Centre-Est et du Sud-Ouest), et reconnu dans la convention qui lie les États allemand et burkinabé. Ce comité est composé d'acteurs intervenant, pour l'essentiel, dans le domaine de la décentralisation, avec une majorité de maires. Il est l'instance qui décide et approuve les requêtes formulées par les communes de la région. Ainsi, les requêtes présentées par les communes de la région de l'Est, sont approuvées par les acteurs de la région de l'Est. Il n'y a pas lieu que l'on envoie ces requêtes à Ouagadougou pour que des acteurs très éloignés du terrain prennent les décisions. Ce sont les acteurs locaux qui permettent de mieux comprendre les problèmes et

d'apporter les éléments de décision. Tel est l'objet de ce comité d'octroi.

En situation de régime d'exception, que vaut l'autorité de cette instance dont le fondement est le conseil municipal élu ?

Nous sommes d'accord que le FICOD a comme porte d'entrée, la collectivité, avec un maire élu, par des conseillers municipaux, eux-mêmes élus. Il se trouve que

nous sommes maintenant en situation d'exception, avec une délégation spéciale mise en place par arrêté du ministère de tutelle. Ce qui est constant, c'est que la délégation spéciale a les mêmes missions qu'un conseil municipal. Les questions de développement à la base, les questions d'amélioration des conditions de vie des populations ne s'arrêtent pas parce qu'il n'y a plus de conseil municipal. C'est la continuité et, c'est pour cela que, nous qui travaillons à l'amélioration des conditions de vie des acteurs au niveau local, nous optons d'aller avec les délégations spéciales pour la poursuite des activités que nous avons financées dans l'objectif immuable d'amélioration des condi-



Abdoulaye Zongo

tions de vie des populations. C'est une décision prise avec accord du partenaire financier, du moment qu'on reste à l'échelle locale. Et, en ce sens, l'instance de décision a toujours sa place, étant donné que seuls les acteurs ont changé. Les attributions qui étaient celles des conseillers municipaux demeurent et, pour nous, il ne se pose aucun problème opérationnel.

Quels sont les enjeux de votre décision de continuer le travail sur le terrain, malgré un contexte sécuritaire difficile ?

L'enjeu majeur est de trouver la stratégi

que pour continuer d'accompagner les collectivités pour leur développement, malgré un contexte lourd de défis. Entre autres, comment travailler dans ce contexte d'insécurité pour que les projets initiés, ensemble avec les collectivités, puissent se réaliser ? Cela revient à trouver des solutions très opérationnelles pour avancer, en fonction de la situation sécuritaire. Si la situation le permet, on avance, on réalise le projet. Si elle ne le permet pas, on opte par exemple pour la suspension et permutation avec une autre collectivité pour permettre que les

ressources mises à la disposition de la région y demeurent. Illustration : nous avions des projets dans la province de la Tapoa, dans des communes comme Botou, Namounou, Tansarga, Logobou ; la situation y est devenue très délicate et nous y avons suspendu les projets pour les ramener dans la province de la Gnagna et, quand la situation est devenue difficile là-bas, nous avons affecté ces projets dans la province du Gourma. La finalité est de rester dans la région afin que les populations et acteurs de la région puissent bénéficier de leurs projets. Le défi est de permettre que les projets puissent rester dans la région, que les investissements puissent se réaliser dans la qualité et les délais au profit de leurs bénéficiaires.

Quel que soit le contexte sécuritaire, la question des procédures a toujours été mise en cause par les acteurs des collectivités : quelle est votre position sur cette question ?

Il est question ici de ressources qui viennent des contribuables Allemands, et qui sont mises à la disposition de l'État burkinabé pour investissement et, cela ne peut s'effectuer sans un minimum de procédures afin que le contribuable Allemand sache que son argent a été utilisé pour quelque chose d'assez utile. C'est pour cela qu'il faut des procédures. Il y'en a qui font des procédures d'appui projet, d'appui budgétaire et, il y'a des indicateurs de budget qui permettent de suivre la réalisation. Il y'en a aussi qui mettent en place des procédures qui permettent d'avoir un suivi réel. L'un dans l'autre, il faut qu'on sache à quoi l'argent a été utilisé. Les procédures n'empêchent pas de travailler. On ne peut pas gommer les procédures. C'est un minimum.

Les 4 projets approuvés lors de la 9ème session

Ordre	Communes	Intitulé du projet	Coût total du projet	Contribution commune	Subvention FICOD
1	Diapangou	Construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) à Louargou	129 344 104	6 467 205	122 876 899
2	Fada N'Gourma	Extension du Lycée Baopouguini du secteur N°1 de la commune Fada N'Gourma	81 203 552	4 060 178	77 143 374
3	Tibga	Extension du Collège d'Enseignement Général (CEG) de Tibga	77 546 022	3 877 301	73 668 721
4	Diabo	Normalisation de l'école primaire publique de Tiabtamassogo	49 897 835	2 494 892	47 402 943
TOTAUX			337 991 513	16 899 576	321 091 937

Abdoul Raman Bello, directeur des engagements à Ecobank-Burkina, représentant de la DG de Ecobank au titre de la présidence du comité d'octroi du FICOD

Approuver des projets réalisables sur le terrain

Quatre (4) dossiers ont été examinés et approuvés à l'unanimité, pour un montant de trois cent trente-sept millions, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (337 999 000) francs CFA. L'année dernière, nous avons approuvé 8 projets mais, certains ont connu des difficultés de réalisation en raison de la situation sécuritaire. Le nombre de projets soumis est en baisse mais, ce n'est pas que nous n'ayons un problème de financement; les fonds sont disponibles, bien que, compte tenu de la situation sécuritaire, le bailleur de fonds émet quelques réticences. Cela se comprend. Pour les dossiers dont le financement dépasse 77 millions, il faut obtenir son «*non objection*» et, donc, répondre à nombre de critères dont par exemple le «*risque pays*» et, pour les agences de notation au plan international, la note du Burkina a dégringolé en raison de l'insécurité.

Du coup, l'objectif pour nous n'est pas d'approuver le maximum de dossiers; c'est plutôt de les approuver et de pouvoir les faire exécuter. C'est cela, aujourd'hui, le défi du FICOD. La chute du nombre de dossiers soumis à examen n'exprime pas une baisse des besoins mais, plutôt, la prise en compte du facteur contexte favorable à la réalisation des projets. Pour la critique des procédures, il faut dire qu'on ne peut pas les gommer, tant qu'on est dans la situation où on utilise l'argent d'autrui. Celui qui met l'argent à votre disposition a besoin de savoir qu'il est utilisé à bon escient. Il est un devoir de suivre les procédures à la lettre, même si nous sommes amenés à soumettre certains amendements au bailleur, par rapport aux spécificités que nous rencontrons sur le terrain pour la réalisation. Nous savons tous que la situation sécuritaire est criarde et, procédures ou pas, nous ne pouvons pas et n'avons aucun intérêt à approuver un projet pour une localité dans l'insécurité. Ce serait une perte d'argent, une perte pour les populations, une perte pour la commune. Aujourd'hui, le problème n'est pas la question des procédures mais celle de l'insécurité, la paix pour travailler sereinement et efficacement pour les collectivités.



Abdoul Raman Bello

Samadé Léonard Bourgou, préfet, président de la délégation spéciale de la commune de Gayé

Nous demandons qu'on puisse aussi nous faire confiance

À cours de cette session, nous avons pu échanger sur un certain nombre d'questions dont celle de la procédure qui consiste en une sorte de gestion directe ; ce qui ne facilite pas la réalisation de certaines infrastructures sur le terrain. La dynamique commune que les collectivités souhaiteraient, c'est de permettre, surtout au regard de notre contexte, qu'il y ait un certain nombre d'assouplissements qui nous permettent d'intervenir directement sur le terrain et de rendre compte au partenaire. Il est vrai que dans la dynamique aussi du partenaire, le suivi sur le terrain est un élément clé qui le rassure sur la qualité des ouvrages. Nous demandons qu'on puisse aussi nous faire confiance, faire confiance aux collectivités dans la réalisation des travaux et que nous puissions rendre compte au partenaire. Permettre que les fonds alloués à la réalisation des infrastructures sur le terrain puissent transiter par la commune, permettre que la commune se charge elle-même du recrutement des entreprises, le choix des partenaires qui vont intervenir dans la mise en œuvre des projets. Pour le souci comptable, puisqu'il s'agit essentiellement de cela, les communes pourront se faire assister par les techniciens du FICOD. Par ailleurs nous sommes dans la dynamique des délégations spéciales qui impose la rigueur de gestion aux acteurs, de sorte qu'après la délégation spéciale les valeurs de la gouvernance



Samadé Léonard Bourgou

financière demeurent dans les collectivités territoriales pour réellement booster le développement à la base. Au sortir de cette session, et en dépit de la situation qui fait croire qu'on ne peut pas intervenir dans certaines collectivités, nous souhaitons qu'on puisse faire confiance à ces collectivités parce que pour ce qui est des investissements sur fonds propres, elles arrivent toujours à les réaliser. Si donc elles bénéficient d'une certaine confiance, cela facilitera les réalisations sur le terrain. Maintenant, si dans l'absolu, il arrive que pour des raisons sécuritaires, on ne peut pas y faire des investissements, qu'on envisage des mesures d'adaptation au contexte pour permettre aux communes d'assurer leur survie. Parce que sur le terrain, il y a des mécanismes de résilience qui sont développés et s'il y a un accompagnement, cela va permettre aux collectivités de ne pas sombrer totalement en attendant une amélioration de la situation.

Et si on parlait de la KFW

Kreditanstalt für Wiederaufbau en allemand

Depuis plus de 50 ans, la KfW Development Bank aide le gouvernement fédéral allemand à atteindre ses objectifs en matière de politique de développement et de coopération internationale au développement. A cet égard, la KfW Development Bank est, à la fois, une banque expérimentée et une institution de développement avec une expertise en financement, une connaissance approfondie de la politique de développement et de nombreuses années d'expérience nationale et internationale. La KfW Development Bank finance et soutient, pour le compte du gouvernement fédéral allemand, et en premier lieu pour le compte du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), des programmes et des projets qui impliquent principalement les acteurs du secteur public des pays en développement et des économies émergentes, de leur conception à leur exécution et à leur suivi. L'objectif de la KfW Development Bank est d'aider ses pays partenaires à lutter contre la pauvreté, à maintenir la paix, à protéger l'environnement et le climat et à façonner la mondialisation de manière appropriée.

La KfW Development Bank est une institution de droit public allemande. Elle fait partie des quinze premières banques d'Allemagne. Elle a été créée le 18 novembre 1948, par Otto Schniewind. Le Ministère fédéral des Finances dispose du droit de regard. Son siège social est à Francfort-sur-le-Main, ville

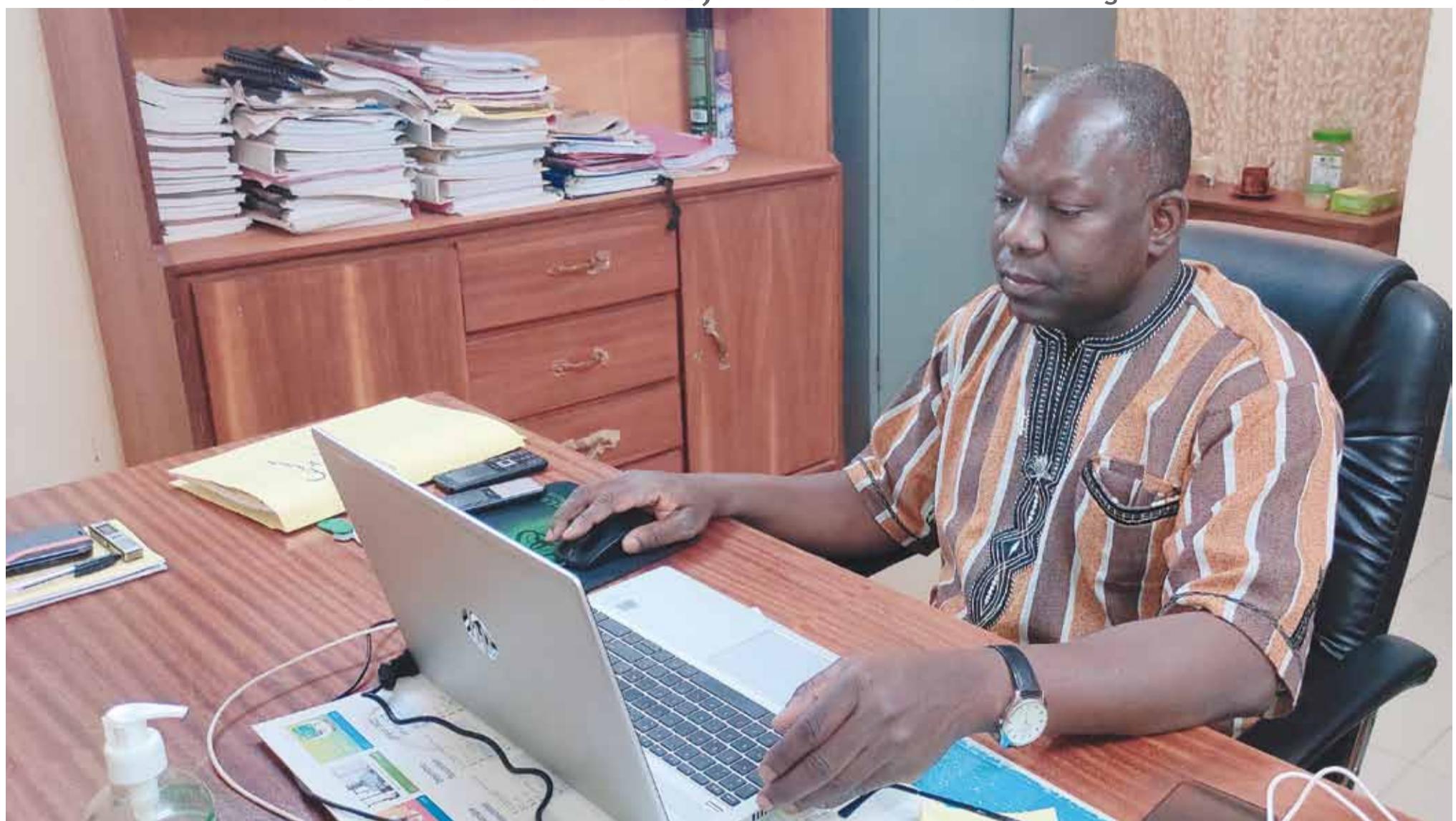
généralement appelée simplement «Francfort» malgré le risque de confusion avec la ville de Francfort-sur-l'Oder. Située sur la rivière du Main, elle est la cinquième ville d'Allemagne par sa population.

Francfort est la troisième place financière d'Europe ainsi que la ville la plus riche d'Allemagne avec un PIB par habitant de 85 300 euros. C'est également la troisième ville d'Europe en termes de volume d'activités financières après Londres et Paris. Elle accueille notamment le siège de la Banque centrale européenne (BCE), le siège de l'Autorité européenne des assurances (AEAPP), le siège de la Banque fédérale d'Allemagne (Deutsche Bundesbank) et celui de la Bourse de Francfort.

Francfort est également un carrefour majeur européen. Son aéroport est le quatrième d'Europe après l'aéroport international de Londres Heathrow, l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle et l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. La ville est parfois surnommée le Manhattan européen ou Mainhattan, en référence au cours d'eau, le Main, qui la traverse, et au quartier de Manhattan à New York, qui comprend aussi beaucoup de gratte-ciel. Le bâtiment le plus élevé de Francfort est la Commerzbank Tower, siège social du groupe bancaire Commerzbank, culminant hors antenne à 259 mètres. Francfort est considérée comme une ville mondiale de premier plan grâce à sa puissance économique, ses infrastructures et sa richesse culturelle.

Entretien avec...

Moumouni Lankoandé, chef d'antenne FICOD de la région de l'Est



Exécution des ouvrages sans pouvoir fixer des panneaux de chantiers ou d'identification, banalisation les véhicules du Fonds, etc... la crise sécuritaire a contraint à nombre de nouveaux comportements dont une revue à la baisse des zones d'intervention, la quasi impossibilité d'engager de nouveaux investissements dans certaines communes...

Mais, plier n'est pas rompre. Tel le roseau, le FICOD ne rompt pas et sa résilience est estimée, depuis le FDC I (Fonds de Développement Communal), à 4 065 172 340 de F.CFA, injectés dans les communes de la région de l'Est. Le pouls de la résilience, avec le chef d'antenne de la région de l'Est, Moumouni Lankoandé.

4 065 172 340 F.CFA investis dans la région de l'Est

Dans le contexte actuel de la région de l'Est, minée par l'insécurité, quelle est la cartographie des communes encore fréquentables ?

La situation sécuritaire dans région de l'Est est devenue aiguë depuis 2019, caractérisée par la vulnérabilité des populations, la montée de la radicalisation et du terrorisme. Plusieurs communes sont actuellement sous le contrôle des hommes armés non identifiés (HANI). Cette crise sécuritaire impacte négativement les activités du FICOD à l'Est, avec l'impossibilité de faire de nouveaux investissements dans quatre des cinq provinces que compte la région. Il s'agit des Provinces de la Gnagna, de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa. Seules quatre communes de la Province du Gourma bénéficient actuellement de l'accompagnement du FICOD en matière d'investissement. Il s'agit des communes de Fada N'Gourma (uniquement en ville), Diabo, Diapan-gou et Tibga.

D'une session à l'autre du comité d'octroi, depuis le FDC II, combien de dos-

siers ont pu être examinés, approuvés et exécutés ?

Avant sa session de décembre 2022, depuis le FDC I, en 2013, le Comité d'octroi de la région de l'Est a tenu neuf (9) sessions dont trois (3) sessions dans le FDC I, trois (3) dans le FDC II et trois (3) en FDC III. Ces sessions ont permis l'approbation, au total, de quatre vingt (80) projets d'infrastructures diverses au profit de vingt-sept (27) communes de la région et de l'IRA/Est pour un coût global de **4 274 050 292 F.CFA** dont **4 065 172 340 F.CFA** de subvention du FICOD et **208 877 410 F.CFA** de contribution financière des communes bénéficiaires.

Qu'en est-il des dossiers approuvés et qui font, par la suite, face à des difficultés d'exécution liées à l'insécurité ?

Les projets FDC III qui devraient être exécutés dans les provinces de la Gnagna, Kompienga, Komondjari et la Tapoa, ont été soit transférés dans certaines communes de la province du Gourma ou simplement annulés.

Avez-vous été contraint à des mesures

spécifiques pour le financement des projets en raison de l'insécurité ?

La situation sécuritaire délicate nous a effectivement conduits à des ajustements et stratégies innovantes pour continuer à contribuer au développement des collectivités. Entre autres :

- la délocalisation, la suspension ou l'annulation des projets dans les zones à accès impossible, en raison de la situation sécuritaire ;
- la discréption dans la mise en œuvre des travaux de réalisation des infrastructures sur le terrain ;
- la limitation du temps de présence sur les chantiers dans les villages ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi à distance ;
- une plus grande responsabilisation des collectivités territoriales pour le suivi et la mise en œuvre à travers la maîtrise d'ouvrage directe.

Nous rencontrons des difficultés pour le suivi des projets FDC II mis en exploitation. En effet, après la mise en exploitation, le FICOD a l'obligation de suivre la gestion de l'infrastructure pendant trois ans. Ce qui n'est plus

possible pour les projets FDC II, mis en exploitation en 2020 et 2021, à cause de l'inaccessibilité des zones.

Quelles satisfactions retenir, dans un tel contexte ?

Pas vraiment de satisfaction. Notre souhait est que la situation redéveloppe normale pour nous permettre d'aller investir dans les communes de Logoubou, Madjoari, Liptougou, Foutouri etc.

Quelles perspectives alors, pour la zone d'intervention de l'antenne régionale ?

Dans ce contexte de service minimum obligé, nous retenons principalement deux perspectives, à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre des projets de FDC III, notamment ceux qui ont été approuvés au cours de la session du comité d'octroi tenue le 19 décembre 2022 ;
- le suivi de l'exploitation des projets achevés dans les communes accessibles.

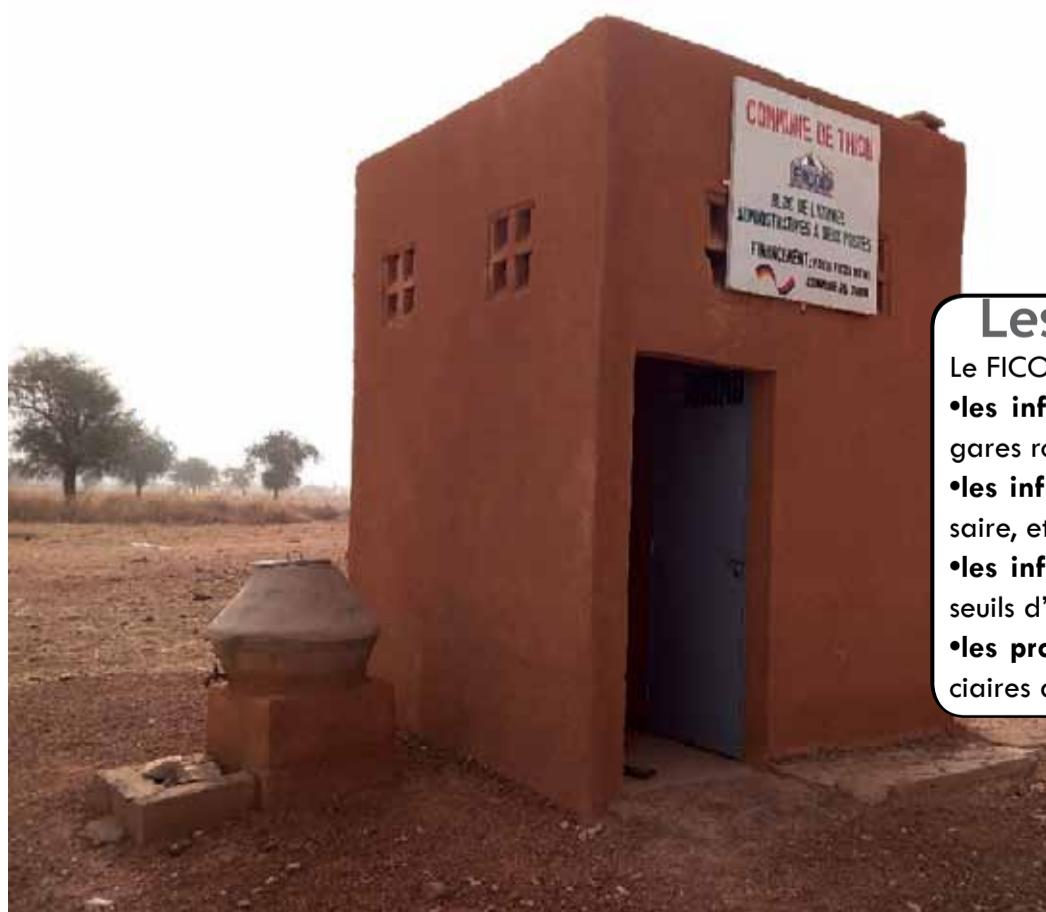
Le FICOD dans la région de l'Est, c'est 80 projets approuvés depuis 2013

Nature des projets		Nombre de projets	Coût total en FCFA
1	Infrastructures scolaires de l'enseignement primaire (complexes scolaires du primaire et extensions)	25	1 201 142 285
2	Infrastructures scolaires de l'enseignement secondaire (CEG et extensions)	33	1 824 105 481
3	Infrastructures sanitaires (CSPS et réhabilitation/Normalisation)	9	769 020 468
4	Aménagement de bas-fonds et jardins maraîchers	7	215 306 262
5	Infrastructures d'eau potable (AEPS)	3	111 484 409
6	Infrastructures marchandes	3	152 991 387
TOTAL		80	4 274 050 292

A l'origine des investissements, il y a le comité d'octroi

S'il est avéré que le projet soumis est pertinent et qualifié pour obtenir le financement du Fonds, cet accompagnement technique laisse dès lors la place à une autre forme d'accompagnement, s'opérant à l'intérieur du FICOD, à travers l'action du comité d'octroi (CO) ou entre cette structure et le bailleur (KfW), en fonction de la nature et du coût du projet. Il faut préciser que le comité d'octroi, est chargé de la sélection des projets et est composé, en majorité, des élus locaux, des STD et des OSC.

La sélection d'un projet conduit à la mise en œuvre de procédures administratives de contractualisation, qui consistent en la notification aux CT bénéficiaires et au recours à la Non Objection du bailleur (KfW) pour les projets de coût supérieur à 70 millions.

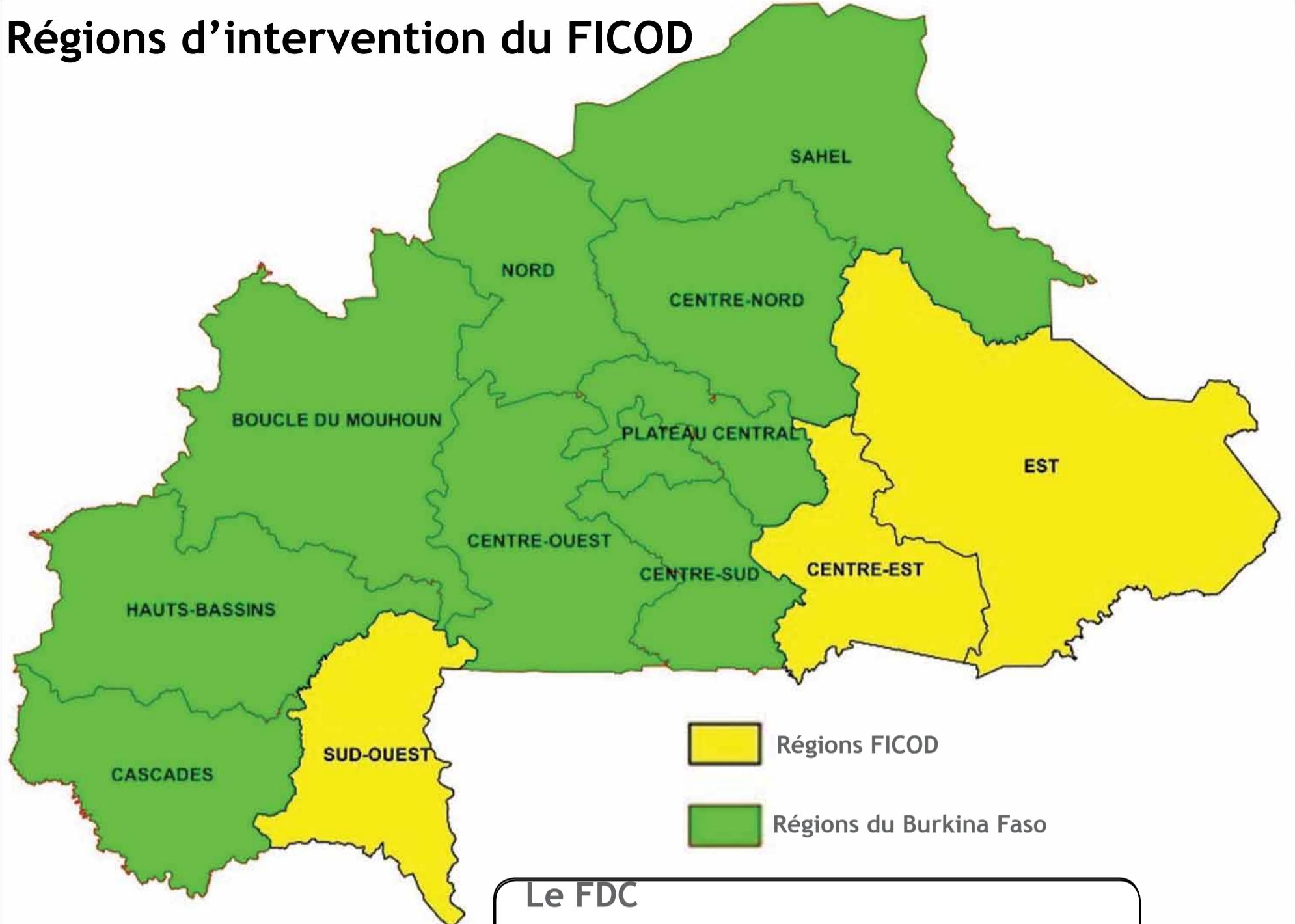


Les domaines d'interventions du FICOD

Le FICOD intervient dans le financement des types de projets suivants :

- les **infrastructures marchandes** : marchés, boutiques de rue, marchés à bétail, gares routières, restaurants, jardins du maire, auberges, etc...;
- les **infrastructures sociales** : lycée, garderie d'enfants, CSPS, maternité, dispensaire, etc. ;
- les **infrastructures publiques** : bâtiments administratifs, sièges de mairie, pistes, seuils d'épandages, assainissement...
- les **projets de renforcement des capacités des acteurs** : formations des bénéficiaires de projets, appuis institutionnels aux CT de la zone d'intervention.

Régions d'intervention du FICOD



Le FDC

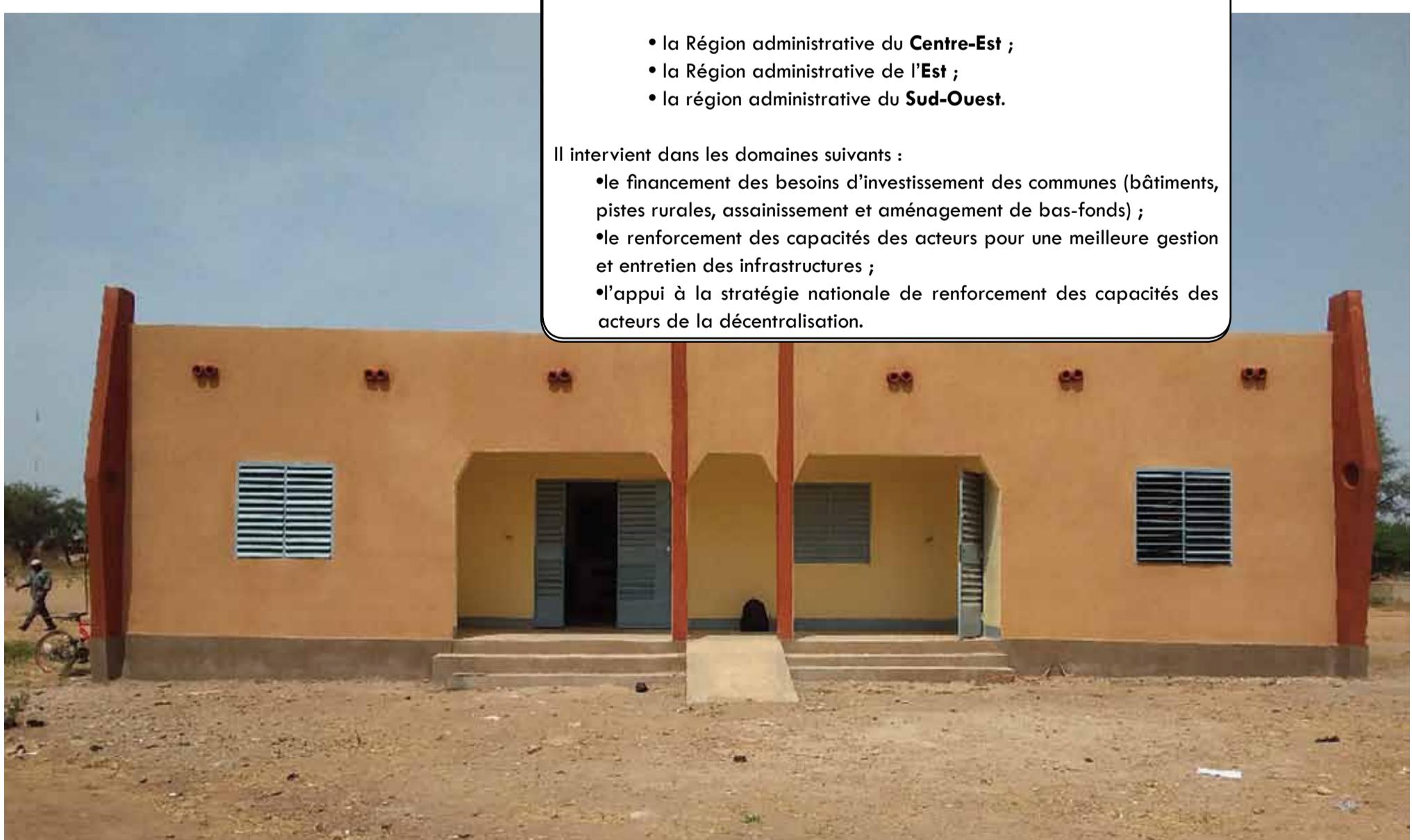
Le Projet «Fonds de Développement Communal» (FDC) est né de la coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et le Burkina Faso. Il a été créé dans le cadre de l'appui de la coopération allemande au processus de décentralisation au Burkina Faso, à travers le secteur de concentration prioritaire «Décentralisation Développement Communal».

La zone d'intervention prioritaire du FDC / FICOD pour sa phase actuelle, au Burkina Faso, comprend les collectivités territoriales (CT) de :

- la Région administrative du **Centre-Est** ;
- la Région administrative de l'**Est** ;
- la région administrative du **Sud-Ouest**.

Il intervient dans les domaines suivants :

- le financement des besoins d'investissement des communes (bâtiments, pistes rurales, assainissement et aménagement de bas-fonds) ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure gestion et entretien des infrastructures ;
- l'appui à la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.



La démarche d'intervention du FICOD

La démarche d'accompagnement du FICOD découle du constat qu'il appartient aux communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements, alors que celles-ci se caractérisent par une insuffisance criarde de compétences en quantité et en qualité et des ressources financières pour atteindre cet objectif.

L'accompagnement du FICOD consiste donc à permettre aux Collectivités Territoriales de jouer convenablement leur rôle de Maîtres d'Ouvrage et d'assurer la qualité et la sécurité des investissements.

Deux principes guident la démarche d'accompagnement du FICOD. Le principe de co-financement (contribution financière de la CT bénéficiaire comprise entre 2 et 12%, en fonction de la nature de l'investissement) et celui de la demande de la CT. Cette demande doit être une priorité avé-

projet pour requérir le financement du FICOD, une délibération devrait l'accompagner.

La phase d'exécution

Dès que le comité d'octroi et/ou la Kfw autorise le financement du projet, le FICOD renoue avec la collectivité à travers son accompagnement technique délégué, en partie, aux MOD, AMO, BE et PME, recrutés par la collectivité dans l'exécution du projet. Le recrutement de ces acteurs n'efface, en rien, la présence du FICOD dans le processus, dans la mesure où un contrôle à pied d'œuvre est constamment effectué par ce dernier au travers des visites de chantiers.



rée pour la commune (contenu dans un document/référentiel comme le PCD et suivi de délibération).

La démarche comprend principalement 3 phases.

La phase de pré-réalisation

Cette phase se matérialise par des réunions d'information/de présentation du FICOD auprès des administrations communales, des associations, des autres projets, des services, etc. L'accompagnement fait partie intégrante de la démarche du FICOD avant, pendant et après la réalisation d'un projet. A ce titre, il existe des conditions préalables à la soumission d'une demande de financement. Il s'agit d'accompagner les collectivités à créer leur Comité de Promotion de Projet (CPP) qui va se charger de l'élaboration du projet. Après l'instauration de cette structure, le FICOD procède à son accompagnement technique dans son travail d'élaboration du projet. Si le Conseil municipal consent à soumettre le dossier du

Cette phase se caractérise par la signature du contrat de financement et du contrat de Maîtrise d'Ouvrage Délégué (MOD), l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO), le suivi du lancement et du dépouillement de l'Appel d'Offre (AO), la signature des contrats et la vérification du circuit des décomptes (BE/PME – MOD-FICOD).

Lorsque toutes ces formalités administratives sont réalisées, il est procédé au suivi du chantier en phase d'exécution, au suivi de la réception provisoire et de la réception définitive, réunions/contact, avec tous les acteurs concernés par l'infrastructure.

Le FICOD travaille ensuite à appuyer les CT à la mise en place des comités de projet et au renforcement des capacités des acteurs par

l'organisation de réunions/contacts pour identifier, avec tous les acteurs, les besoins en formation liés à la gestion de l'infrastructure, et le suivi de la mise en œuvre de ces formations.

La phase d'après exécution

L'accompagnement du FICOD reste soutenu après l'exécution, en vue d'assurer une mise en exploitation effective de l'investissement, et ce, durant trois (3) ans après la réalisation. Dans cet objectif, il est procédé à l'identification des bénéficiaires directs et au recensement des besoins de capacités, afin de procéder à la réalisation des sessions de formation sur des thématiques en lien avec la gestion/entretien. Un appui est apporté aux CT à la mise en place des

comités de gestion/entretien du projet. Enfin, il est mis en place des outils et une méthode de gestion et d'entretien de l'infrastructure.

En résumé, l'accompagnement du FICOD se matérialise par l'appui à la mise en place d'organes de gestion et d'entretien des investissements (comités de gestion, de projet et d'entretien), le renforcement des capacités des acteurs (formations aux techniques de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages), les appuis techniques divers à travers les antennes régionales (instruction, élaboration de dossiers de projet, assistance et mise à disposition de plans-types de réalisation).



FICOD : des acquis malgré l'insécurité



Les 48H de l'Association Sportive de la Justice de Fada

Don de sang, compétitions sportives, jeux de société, repas communautaire... 48 heures pour concilier corps et esprit sains dans un contexte de surcharge de stress lié entre autres, à la délicatesse de la situation sécuritaire dans la région. Cette dernière veut, par exemple, que le TGI de Dia-

paga a cherché refuge dans les locaux de la Cour d'appel de Fada. La première édition des 48H de l'AS Justice a fait le plein de promesses de cohésion et renforcement de la fraternité professionnelle pour les acteurs métier de la justice et du service pénitentiaire de Fada N'Gourma.



Fabrice Stéphane Yameogo, substitut du procureur du Faso, près le TGI de Fada N'Gourma, président de l'Association sportive de la Justice de Fada

Vendredi 3 et samedi 4 février 2023, l'Association sportive de la Justice de Fada a tenu la 1ère édition de ses 48 heures, avec en introduction, une journée de don de sang, «en soutien aux malades». Ainsi que l'indique Fabrice Stéphane Yameogo, «un don de sang, de prime abord, parce que, pour promouvoir le sport, il faut tout d'abord être en bonne santé». A l'entame de ces 48H, il fallait donc un geste pour «contribuer à encourager et soulager les malades». L'Association sportive de la Justice de Fada, regroupant les personnels de la Cour d'appel, du TGI et les gardes de sécurité pénitentiaire (GSP) a permis au centre régional de transfusion sanguine de recueillir près de quarante (40) poches de sang, en une matinée.

La seconde journée va être exclusivement consacrée au déroulement des activités sportives : compétitions de pétanque, jeux de société, match de football et, en dessert, le partage d'un repas communautaire.

Mobiliser les membres, n'a pas été évident, en raison du contexte sécuritaire et de ses conséquences sur la disponibilité des uns et des autres. Le président de l'Association sportive de la Justice de Fada, confie : «vue la situation sécuritaire, la mobilisation n'a pas été simple car, avec les activités des uns et des autres, il est difficile de mobiliser tout le monde au même moment».

La mobilisation va cependant être un plein succès : «une soixantaine de personnes a pu prendre part aux différentes activités et, je tiens à remercier tout le monde pour la réussite de cette 1ère édition». Au-delà de «l'engouement», Fabrice Stéphane Yameogo, constate que ces 48H ont le mérite «d'asseoir la cohésion entre magistrats, greffiers et GSP et, également permettre une ouverture vers un monde qui n'est pas de la Justice mais, qui s'est montré solidaire, tel Pascal Zongo du CEFORE (Centre de formalités des entreprises/Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina, Ndrl), co-parrain, de cette 1ère édition, avec l'huissier de justice Souleymane Ouédraogo».

Bref, fait remarquer Fabrice Stéphane Yameogo, «cette activité permet aux gens de se frotter, d'échanger et de briser les barrières». Mieux, ajoute le président de l'Association sportive de la Justice de Fada, «cela nous apporte beaucoup dans la gestion du stress, parce que 7j/7, et donc, même les weekends, nous sommes là, nous travaillons, nous sommes sous pression». Il en est convaincu, «ce genre d'activité permet aux gens de se relaxer, d'oublier un tant soit peu le stress lié à l'insécurité, le stress lié au travail..., etc.»



Maître Souleymane Ouédraogo, huissier de justice, près les cours et tribunaux de Fada N'Gourma, parrain de la 1ère édition des 48H de l'AS Justice

Ils'est dit heureux dans la peau de parrain, et confie : «C'est un plaisir pour moi de parrainer cette activité, parce que c'est l'occasion pour nous, en dehors du travail, de pouvoir se retrouver, échanger, se frotter, familiariser et créer un cadre serein pour mieux travailler et donner le meilleur de nous-mêmes. Pouvoir se côtoyer sans pression, y a rien de tel pour renforcer la fraternité». Il soutient encore : «nous sommes ici, avant tout, pour servir le peuple et, pour bien le faire, il faut être bien dans sa peau, dans son esprit et, une telle initiative nous offre cette opportunité».

Mahamadi Guigma, greffier au TGI de Fada N'Gourma, directeur du comité d'organisation des 48H de l'AS Justice



Pour le déroulement de cette 1ère édition des 48H de l'AS Justice, il a fallu «mettre en place six (6) commissions chapeautées par des premiers responsables, assistés par d'autres membres, pour un travail en symbiose afin de matérialiser les attentes de l'AS Justice». Chaque membre de chaque commission, avec ses attributions spécifiques, a «mouillé le maillot» apprécie Mahamadi Guigma, directeur du comité d'organisation des 48H de l'AS Justice, «pour la bonne réalisation et le bon déroulement des activités».

Organiser la tenue d'une activité n'est pas forcément facile mais, indique-t-il, «avant la réunion-bilan de cette 1ère édition, on peut se dire satisfait déjà d'avoir réussi, durant 48H au moins, à libérer les gens du stress du service, de l'étreinte de la situation sécuritaire et aussi d'avoir favorisé le renforcement de la convivialité en leur permettant de vivre leur fraternité». A la lecture de la détente sur les visages des participants à ces 48H de l'AS Justice, Mahamadi Guigma, se dit «prêt à rebloquer si l'occasion se présente ; vraiment, ça nous rassure du bien fondé de 48H de partage dans le sport, les jeux de société et un repas en communauté».





CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

Promotion du secteur privé local

Située au secteur 06 Nord de Fada, la délégation consulaire régionale de l'Est (DCR/Est), fait peu dans le discours. Son domaine est le développement d'actions pour la promotion du secteur privé local. Elle agit à travers des activités d'appui-conseil aux entreprises, des actions de responsabilité sociétale, des conférences, des ateliers et séminaires d'information et de sensibilisation. En permanence dans la réflexion pour le renforcement des capacités des opérateurs économiques de la région de l'Est, la DCR/Est organise régulièrement des cadres d'échanges pour les tenir à jour sur des sujets d'intérêts économiques.

Quelques repères



06 octobre 2022 : Sensibilisation sur les services offerts par la Caisse nationale de sécurité sociale. Activité entrant dans le cadre de la dynamisation de l'animation consulaire par la mobili-



ments ministériels et des représentations diplomatiques pour échanger directement avec les acteurs du privé sur les grands défis des secteurs ciblés et recueillir les préoccupations du privé en vue de trouver des solutions.

07 avril 2022 : Sensibilisation sur la loi des finances 2022, en partenariat avec la Direction régionale des impôts de l'Est. Objet : permettre aux contribuables et à l'ensemble des acteurs économiques de cerner les modifications, les innovations de la nouvelle loi des finances et de connaître les avantages sur la mutation des terrains.

23 février 2022 : Rencontre à Diapangou, avec



les acteurs et opérateurs économiques de Diapangou. Au menu, des communications sur la gestion d'entreprise et financière, et sur les formalités d'entreprise.



Du bon, du moins bon et des ??????

Rien que pour la question lancinante de défaut de caniveaux à Fada, le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) était attendu. Sans déprécier les travaux de construction et normalisation et, les fournitures d'équipement dans les domaines de l'éducation et de la santé à Diapangou, Diabo, Tibga et Fada N'Gourma; ce sont les ouvrages d'assainissement qui tiennent la vedette.

Le sous-projet de construction d'infrastructures d'assainissement tient la vedette à Fada par son grand manque de discréption : la destruction des canalisations de l'ONEA a renvoyé toute la ville à l'âge d'avant le robinet; les défauts de panneaux de signalisation de chantier ont envoyé nombre de personnes au service de

traumatologie du CHR ; le défaut d'arrosage a décerné un chapeau de poussière aux Fadalais ; des murs d'habitations ont été agressés et des ménages se retrouvent sans intimité... Bref, le citoyen, à Fada, se demande à quand la fin du calvaire. Une question enregistrée dans le carnet des incertitudes du quotidien à Fada en raison

de la progression non harmonisée des travaux des entreprises qui ont obtenu de travailler à ce projet d'assainissement de la ville de Fada N'Gourma.

- **Objet** : environ 40 kilomètres de caniveaux à réaliser dans les 11 secteurs de la ville de Fada N'Gourma
- **Patron du chantier** : Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (AGETIB)
- **Coût** : environ 14,5 milliards F CFA.
- **Réalisation** : huit (08) entreprises
- **Délai d'exécution** : 07 mois, livraison des ouvrages au plus tard fin mars 2023



Avec ces photos, datant du 9 février 2023, le défi est réel de voir les entreprises livrer les ouvrages en temps et en qualité cette fin mars 2023.



Enfin un garde-fou sur le versant Est du radié ouvrant sur les secteurs 8 et 9, en venant du centre ville. Cela relevait donc du réalisable. L'absence de ce rempart a régulièrement endeuillé la ville de Fada N'Gourma, chaque saison de pluie. Un devoir de sécurité urbaine longtemps souhaité.



In Memoriam

*«Je suis la Résurrection et la Vie.
Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra».*
Jn 11, 25

**02.06.1941 – 22.12.2022
OUOBA Marie Madeleine**

Chers confrères, chers amis,

A vous qui nous avez manifesté votre proximité de différentes manières lors du décès et de l'inhumation de notre mère et grand-mère, **Bolouvi Marie Madeleine née Ouoba**, le **22 décembre 2022**, nous venons vous traduire notre profonde et sincère reconnaissance.

RECEVEZ NOTRE PROFONDE GRATITUDE
«Je ne meurs pas, j'entre dans la vie».

MARIE MADELEINE, REPOSE EN PAIX !

